



Comité de Quartier Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 14 juin 2023

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Michel BARRERE : Correspondant du quartier

Jean-Max DUCOUSSO : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Pierre CLAVERIE : Correspondant du quartier (absent-excuse)

Céline BODET : Éluée référente du quartier (absente-excuse)

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier (absente-excuse)

Adresses mails :

- ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
- c-bodet@oloron-ste-marie.fr
- m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
- c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

15 participants

1) Intervention de Monsieur Yvan BOYÉ pour le SICTOM

Vous trouverez, en annexes de ce compte-rendu – pages 4 à 7, les documents présentés par Monsieur Yvan BOYÉ :

- Le graphique des objectifs du PLPDMA
- Un synoptique de la gestion des déchets sur le territoire
- Une présentation des productions par flux et les coûts associés
- L'info SICTOM de décembre 2022

2) Questions / Réponses

Point 118 : Église

Pour information, une participante a envoyé un courrier à la mairie au sujet d'une infiltration d'eau causée par les orages survenus récemment.

Réponse : Le courrier a été pris en compte. Une expertise de la toiture a eu lieu.

Point 119 : Rue Georges Messier

Présence d'un panneau signalant l'interdiction de stationner sauf riverains. Or, il s'agit d'un domaine public.

Réponse : Ce panneau a été mis pour sensibiliser les employés de Safran à utiliser leur parking privé.

Point 120 : Rue du Pic d'Anie

a) Au n°8, les haies sont à faire.

Réponse : Un courrier va être envoyé aux propriétaires.

b) Présence de trous sur le trottoir du n°4.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ répond que le rebouchage est prévu pour cet été.

Réponse : Les travaux de goudronnage sont en cours sur la commune.

Point 121 : Rue Gaston de Foix

Le stationnement n'est pas respecté par l'entreprise Lopez.

Réponse : Cette remarque a bien été transmise au service de la Police Municipale.

Point 122 : Rue d'Arboré

Haie qui déborde sur le trottoir.

À qui appartient le pré ? Et qui doit entretenir la haie ?

Réponse : Valérie DARRIBÈRE, Responsable du service Cadre de Vie, s'est rendue sur place et a constaté qu'actuellement, rien ne déborde sur cette rue.

Point 123 : Rue Flora Tristan

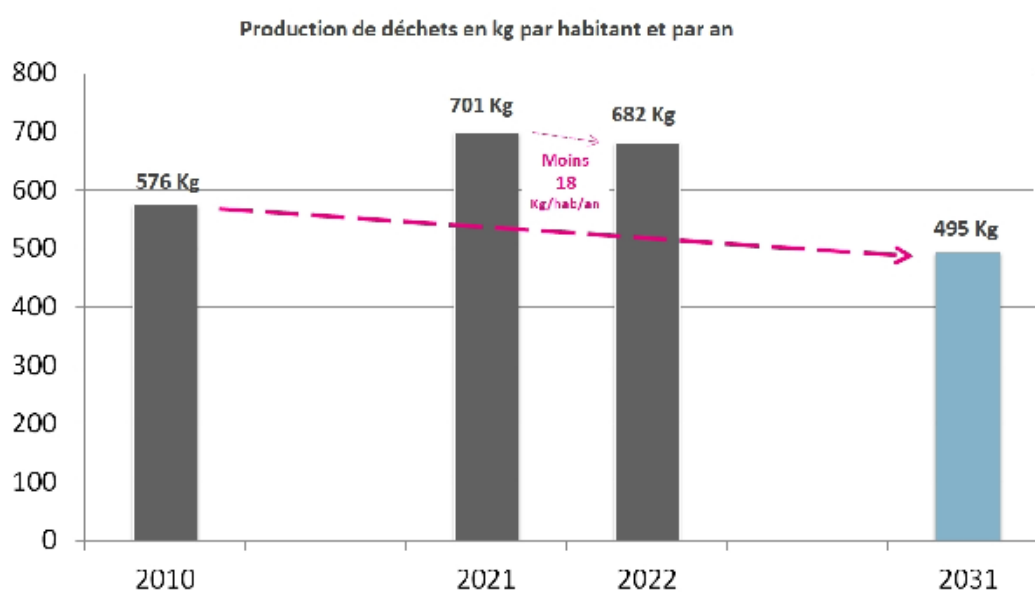
Le trottoir serait à nettoyer au n°3.

Réponse : Le nettoyage est prévu pour septembre 2023.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 20 septembre 2023 à 20h30 à l'ancienne mairie

ANNEXES :

1 – Graphique des objectifs du PLPDMA



OBJECTIF :
Moins 14% de 2010 à 2031
(Moins 20 kg/hab./an)
(Moins 188 kg/hab./9 ans)



INFOSICTOM

DÉCEMBRE 2022

Pour réduire nos déchets, donnons-leur une deuxième vie

Réparer, donner, échanger, vendre, transformer...

plutôt que de jeter, faites le meilleur choix !

Lées-Athas, Bidos, Oloron Sainte-Marie, Lasseube : tour d'horizon (non exhaustif) en Haut-Béarn, des initiatives pour donner une deuxième vie à nos objets et réduire nos déchets...

Prenez la direction de la vallée d'Aspe, à Lées-Athas. **Le Goût des Rencontres** est un café associatif dont la devise pourrait être : "Pas question de jeter !". Ouverte depuis le mois de juillet 2019, la boutique solidaire ne désemplit pas. Elle propose de la friperie de qualité mais aussi un large choix de vaisselle, jeux, jouets et livres pour enfants, accessoires de puériculture, objets déco... La boutique accueille aussi des meubles. Convaincus qu'il faut donner une deuxième vie aux objets, l'association propose désormais des ateliers collaboratifs de bricolage *le goût de la bricole*. Les petites réparations permettent de prolonger la vie d'un appareil fatigué et aussi de se rencontrer.

Toujours en vallée d'Aspe, **Faites pour Ailes** est une fabrique de ruches et de nichoirs. C'est une entreprise individuelle qui réalise des ouvrages destinés aux abeilles, oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... *"De la conception à la réalisation, j'essaie d'être le plus écologique possible"* pour cela, Johann Lannegrand a conventionné avec le Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour que les usagers puissent déposer à la déchèterie de Bedous, des planches de bois brut qui serviront à la fabrication des ruches et nichoirs.

Basé à l'Esat de Bidos, **Uhl'Eco** est un centre de réparations, de reconditionnements et de recyclages d'équipements informatiques et multimédias. Une fois remis en état de marche, le matériel profite d'une nouvelle vie dans les mains d'étudiants,

enfants, personnes en recherche d'emploi, créateurs d'entreprise, seniors, etc. De plus, ce geste en faveur du développement durable profite aux donateurs qui bénéficient alors de tarifs préférentiels sur du matériel neuf ou reconditionné.

À Oloron Sainte-Marie, **L'art et la manière, recyclerie des gaves**,

propose une boutique solidaire, rue Alfred de Vigny, ouverte au public pour la collecte et la vente d'objets de décoration, vêtements, petit meubles, vaisselle, livres, tableaux, chaussures, CD, jouets, etc. L'association est à la recherche de locaux plus grands pour développer son activité organisée autour des 3R : Réparer, Réutiliser et Réemployer. Ces locaux permettront de développer des ateliers partagés (réparation, couture, ateliers créatifs) ainsi qu'une Matériauthèque.

Sur Oloron également, l'association **Roue Libre** a conventionné avec le service de gestion des déchets. Ainsi, les vélos destinés à la benne à métaux de la déchèterie d'Oloron Lanneretone sont détournés vers l'association pour leur offrir une nouvelle vie.

Citons enfin trois associations qui seront intéressés par les vêtements que vous ne portez plus et les objets que vous n'utilisez plus. **Le Secours Catholique**, avenue du IV septembre propose une friperie, **la Croix-Rouge**, chemin de Paraté dispose d'un bric à brac et d'une vestiboutique, enfin **le Secours Populaire**



vous accueillera impasse Marcel Loubens.

Bientôt une recyclerie à Lasseube !

Fondée en 2019, l'association **Lasseube En Transition** a pour but de mettre en place des projets fondés sur des valeurs universelles, écologiques, sociales et solidaires. L'association inscrit principalement son action à un échelon communal.

Son projet phare est d'ouvrir une recyclerie sur le village de Lasseube où les habitants pourront déposer les objets qui encombrant leurs placards et qu'ils n'utilisent plus. Au-delà de la vente d'objets à petits prix, l'association souhaite que ce lieu permette de partager avec les bénévoles et réfléchir sur nos pratiques de consommations. Un lieu où les habitants de Lasseube trouveront des conseils, des outils, des ateliers ou des formations pour tendre vers le zéro déchet.

Quelle gestion de nos déchets à l'horizon 2023-2030 ?

La "gestion des déchets" englobe toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, et traitement - valorisation ou élimination - des déchets. Chacune de ces activités est associée à des coûts en constante augmentation, si bien que pour maîtriser ces coûts les collectivités doivent impérativement réduire la quantité de déchets produits.

Au-delà de l'enjeu économique, l'enjeu environnemental est aussi prégnant. Au moment où la barre symbolique des 8 milliards d'êtres humains (et une seule planète Terre) vient d'être franchie, la réduction des déchets s'impose à nous. L'action du service s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des objectifs de la loi *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* et de ses grandes orientations en matière de réduction des déchets, de valorisation des flux et de maîtrise des coûts.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, via son service Sictom a récemment mis en œuvre une étude devant permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service public de gestion des déchets sur son territoire. L'étude devait permettre aussi d'appréhender la potentialité de mise en place d'une tarification incitative.

Une tarification "incitative" à quel ?

La tarification incitative permet l'application du principe "producteur-payeur" aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux. Actuellement, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne prend pas en compte la quantité de déchets produit par le foyer mais uniquement la valeur locative du logement. C'est une taxe qui peut légitimement paraître injuste aux contribuables.

Par la tarification incitative, l'usager est encouragé à modifier ses comportements vers :

- > Une **diminution des quantités de déchets** produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- > Une **augmentation du tri** (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique) ;
- > Une **consommation responsable**.

La tarification incitative a démontré, sur les territoires qui ont choisi ce mode de financement, son impact sur le volume de déchets générés par les ménages (diminution jusqu'à 40% de l'ensemble des déchets collectés via le compostage notamment) et sur les pratiques de tri (un meilleur tri des emballages et journaux, par exemple). Cependant, des effets indésirables (dépôts sauvages, brûlage de déchets, etc.) sont également constatés, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, d'établir des statistiques à ce sujet.

Le retour des collectivités ayant expérimentés la Ti depuis plusieurs années semble démontrer une augmentation des dépôts la première année notamment. Afin de prévenir au mieux ces incivilités la collectivité s'appuiera sur deux leviers essentiels : la communication de terrain et le "temps long" pour permettre une concertation réelle.



En effet, le planning prévisionnel de mise en œuvre est établi sur plusieurs années :

2023-2024

Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets

2024-2025

Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier "usagers"

2026

Communication individualisée

2027

Test du dispositif de tarification incitative avec facturation "à blanc"

2028

Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

En complément du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères tous les 15 jours), le Sictom organisera une **distribution gratuite de composteur individuel**, la formation des usagers lors d'ateliers "jardin zéro déchet" ainsi qu'un accompagnement des communes pour le développement du compostage de quartier pour les habitants ne disposant pas de possibilité de compostage.



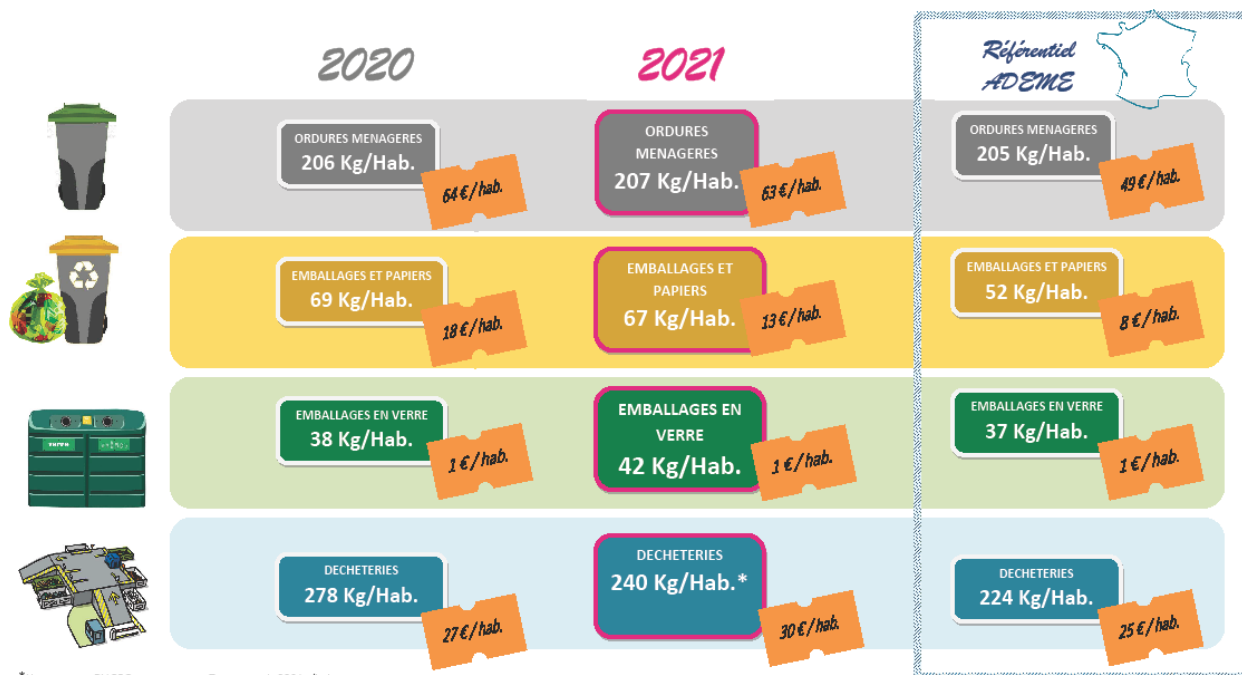
Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Pôle technique intercommunal
Rue du Pic d'Ayous - 64400 Oloron Sainte-Marie
Tél. 05 59 39 55 10 - www.sictom-hautbearn.com

hautbearn.fr

3 – Présentation des productions par flux et les coûts associés

Nos productions et coûts

2020 - 2021



4 – Synoptique de la gestion des déchets sur le territoire



22 633 tonnes collectées en 2021

1 personne = 701 kg

